

## **Le rôle des foires et des marchés dans le commerce du bétail, de la laine et des draps dans la Vénétie centrale (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) \***

*par Luca Clerici #*

En 1590, période de disette à vrai dire, les habitants d'Arzignano, localité du Vicentin occidental située à l'issue de la vallée du Chiampo, écrivent que

« le lieu n'a jamais produit une quantité de froment ou d'autres grains qui, soustraite la semence, ait été suffisante à nourrir la population pour six mois, même dans les années les meilleures ; pour le reste du temps, il a fallu s'ingénier à pourvoir à sa subsistance par d'autres moyens et à chercher ailleurs de quoi vivre »<sup>1</sup>.

La manière est tôt révélée. En effet, un siècle et demi plus tard la situation n'a pas changé, comme résulte d'une supplique présentée par la communauté d'Arzignano et jointe à la lettre, daté 30 avril 1742, avec laquelle le sénat vénitien demande des renseignements à ses représentants à Vicence. Dans cette supplique, les habitants se plaignent que la suspension du marché hebdomadaire et des trois foires annuelles, ait causé

« l'absence de concours, qui permettait le débit des draps, dont nombre de gens pourvoyaient à leur subsistance. Pour obvier aux inconvénients soufferts par l'État à cause de la diminution du flux des droits, et pour préserver le privilège de cette pauvre, mais très fidèle communauté (...), (elle) demande la reprise de ses foires et marchés habituels (...), afin que l'on puisse remplir les contrats stipulés avec les acheteurs et approvisionner cette population en bétail et en grains, dont elle ne récolte que le tiers du nécessaire »<sup>2</sup>.

L'enracinement de la fabrication des célèbres draps d'Arzignano à l'intérieur de la communauté, donc, vient de l'exigence de se présenter sur le marché avec un pouvoir d'achat suffisant pour en tirer les marchandises dont on manque. Cette connexion est explicitement soulignée dans un document daté 17 mars 1768, trois ans après la reprise des foires et des

---

\* Il s'agit d'une version préliminaire ; la version définitive sera publiée dans les actes de l'Euroconférence « L'industrie de la laine : les territoires de production (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », Verviers (B), 5-7 avril 2001.

# Università degli Studi di Padova, Dipartimento di Scienze Economiche, via del Santo 33, I-35123 Padova, Italia. E-mail : lclerici@unipd.it

<sup>1</sup> Vicence, *Biblioteca Civica Bertoliana* (dorénavant BCB), *Archivio Torre* (dorénavant AT), liasse 298, n° 2, f. 13.

<sup>2</sup> AT, liasse 1779, ff. 616 v°-617 r°.

marchés. Ce document, après en avoir mentionné les avantages, « en procurant à ces misérables un moyen pour vivre », en dévoile les mécanismes :

« La foire la plus importante est celle de la Toussaint, le 1<sup>er</sup> novembre, où l'on enregistre, par rapport aux autres, le plus grand concours de marchandises et de bétail. Et elle serait encore plus riche, si les pluies diluviennes de cette saison ne gonflaient pas souvent les torrents qui entourent la localité, en interrompant complètement les flux commerciaux. D'où vient un notable dommage, parce que les marchandises fabriquées pour être vendues ledit jour restent sans débit chez les fabricants, alors que celles nécessaires à la population n'arrivent pas »<sup>3</sup>.

Il est évident que, en s'agissant d'une supplique, la perspective y exprimée est partielle. Une vision différente est celle de Vicence qui, en s'opposant à la supplique d'Arzignano, affirme que la demande de différer dans le mois la foire en cas de pluie ou de crue vise à éluder ses privilèges statutaires, à savoir la supervision et la juridiction sur la foire de la part d'un officier envoyé par la ville. Cependant, en ce qui concerne les éléments en question, on peut tirer des conclusions vraisemblables.

La production lainière est présentée comme orientée au débit sur le marché local. L'ancienne foire de la Toussaint, en particulier, constitue un terme par rapport auquel l'activité manufacturière est organisée exprès, puisque l'on y enregistre « le plus grand concours de marchandises et de bétail ». Il faut ajouter qu'Arzignano est l'une des localités de provenance des marchandises les plus fréquentes dans un registre de douane de la foire franche de Vicence de 1709<sup>4</sup>. Il est donc possible que, à côté de la production destinée à la foire locale, il y aient des flux de marchandises dirigés vers Vicence, éventuellement avec l'intermédiation des marchés hebdomadaires.

Ces documents sont importants pour comprendre les rapports de complémentarité géographique qui sont à l'origine des implantations proto-industrielles. Arzignano est un exemple d'une localité où l'autosuffisance alimentaire est structurellement inatteignable, entraînant la formation d'une manufacture qui exploite les ressources locales : la laine des troupeaux transhumants, le bois venant des montagnes et l'énergie des cours d'eau. La constitution d'un marché, en 1392, et d'une foire, déjà existante en 1396-1402, constitue donc

---

<sup>3</sup> AT, liasse 569, n° 17.

<sup>4</sup> Cf. M. LECCE, *La fiera di merci di Vicenza (secoli XIV-XVIII)*, Verona, s.éd. (typ. Gualandi, Vicenza), 1957, pp. 63-67.

le point de jonction entre le débit des produits lainiers et l'approvisionnement en grains et en bétail <sup>5</sup>.

Le long des siècles, les suppliques présentées par les communautés du Vicentin à Venise pour la concession d'un marché hebdomadaire, et les exposés des motifs des décrets d'acceptation de la part des autorités vénitiennes, sont d'accord pour en souligner la nécessité pour les populations intéressées. Évidemment, ce type de documentation doit être examinée avec des précautions ; néanmoins, il faut faire des remarques.

En général, le marché est considéré comme apporteur des marchandises dont le lieu nécessite mais que n'a pas la possibilité de se procurer (parce qu'elles n'y sont pas produites ou pas suffisamment, ou parce que la distance des autres marchés empêche de s'y rendre sans négliger son travail). Il apparaît, donc, que l'origine de ces marchés est à rechercher dans une situation de besoin, causé par l'insuffisance des ressources à la disposition des communautés, par rapport à leurs nécessités, et aggravée par la distance des autres marchés <sup>6</sup>.

Le marché, donc, possède au même temps les caractères de la positivité et de la négativité : le premier est lié à sa fonction de compensation, le second à la situation de besoin qui l'a rendue nécessaire. En tout cas, dans la perception des contemporains, le marché représente une double fracture : d'un côté, avec un équilibre idéal d'autosuffisance au niveau familial et communautaire ; de l'autre côté, avec les comportements quotidiens et la dimension solidaire dans laquelle ils sont plongés.

Les populations du Vicentin d'Ancien Régime, comme plus en général celles des sociétés rurales traditionnelles, ne considèrent pas le marché comme le lieu député à la satisfaction de leurs besoins. En principe, leur contact avec le marché est occasionnel et l'on n'observe sa stabilisation que dans ces cas particuliers où l'autosuffisance est structurellement inatteignable.

Dans le processus de constitution des marchés, la demande l'emporte sur l'offre. En effet, les marchés des fertiles localités de la plaine naissent assez tard, grâce à l'autosuffisance alimentaire garantie dans les années normales. Les achats d'outils et de bétail ont un caractère exceptionnel et sont différés aux particuliers termes du calendrier agricole, où l'on gagne

---

<sup>5</sup> AT, liasse 1779, ff. 616 v°-617 r° ; BCB, ms. 569, ff. 22 r°, 41 v°.

<sup>6</sup> Pour approfondir le thème des foires et marchés du Vicentin, cf. L. CLERICI, « Fiere e mercati del Vicentino nel tardo medioevo e in età moderna », *Società e storia*, fasc. 91, a. XXIV, 2001, n° 1, pp. 11-77.

l'argent nécessaire grâce à la vente des produits du pays, alors que les marchandises moins importantes sont apportés par les colporteurs.

Les populations des sociétés traditionnelles d'Ancien Régime, fondées sur des bases communautaires et solidaires, ne peuvent que limiter autant que possible leur recours au marché, lieu de relations à caractère instrumental. Puisque les lieux privilégiés de satisfaction des besoins sont la famille et la communauté, le recours au marché est circonscrit à ce qu'elles ne peuvent pas garantir. Si les relations au niveau communautaire suffisent, l'irrégularité du rapport avec le marché finit par alimenter soi-même.

Les relations instrumentales, typiques des échanges de marché, sont caractérisées par une intrinsèque fragilité, parce qu'elles sont déterminées par les circonstances : l'achat d'un bien particulier, une mauvaise année agricole ou, inversement, la disponibilité d'un surplus périssable que l'on veut transformer en argent pour le thésauriser. Ces rapports sporadiques n'ont pas un support stable dans la mentalité des paysans. On ne peut pas exclure, du reste, que la nature du recours au marché puisse changer, à la suite de la répétition au cours du temps, due à des particulières configurations de la production et de la distribution.

La question se pose en présence d'une propriété foncière très concentrée et de contrats agricoles qui privilégient les paiements en argent. En outre, elle se pose en relation aux localités situées dans des zones stériles, où le travail des cultivateurs ne peut pas assurer des récoltes adéquates aux besoins. Il peut arriver ainsi que d'entières communautés dépendent du marché, d'une manière durable, pour leur approvisionnement, comme dans le cas d'Arzignano.

Ici, la dépendance constante du marché pour s'approvisionner des marchandises « nécessaires à la population », parmi lesquelles ressortent les grains nécessaires pour intégrer les insuffisantes récoltes, a orienté une activité, la manufacture lainière, à produire d'autres marchandises exprès pour le marché, « fabriquées pour être vendues ledit jour » de foire.

Les marchés et les foires d'Arzignano entrent ainsi dans un circuit commercial relativement stable, où il est possible que des sujets dont l'accès est régulier s'accordent sur les futurs échanges. La survie des foires et marchés est donc nécessaire « afin que l'on puisse remplir les contrats stipulés avec les acheteurs » et, par conséquent, la population puisse s'approvisionner du nécessaire. Bref, il apparaît que la succession des foires et des marchés périodiques, à son tour indissolublement liée à celle des saisons et des termes du calendrier agricole, a son importance dans la régulation du rythme des sociétés préindustrielles.

L'étude des cartes des centres de foires et de marchés, leur comparaison avec celles des centres de production lainière, l'attention payée à la morphologie du territoire et aux rythmes du calendrier agricole peut donc offrir un témoignage important sur l'activité lainière dans le Vicentin, le territoire qui sera examiné plus en profondeur. Le point de départ est constitué par certaines listes de foires et de marchés contenues dans les statuts des droits et dans les statuts communaux de la ville de Vicence : il s'agit donc de sources indirectes, qui requièrent un travail de reconstitution voué à établir un lien entre la présence de foires et marchés et celle de la manufacture lainière.

En général, la liste contenue dans les statuts des droits, datables aux années 1396-1402, montre comme la zone des reliefs nord-occidentaux, et surtout la bande à leurs pieds, est pointillé de foires et marchés plus ou moins importants, nés avec la fonction d'échanger les produits de la montagne et ceux de la plaine. En réalité il y a deux listes. La première est celle des « foires qui se font dans la ville de Vicence et son territoire, dans lesquelles sont permis les jeux de hasard », et l'on y trouve seize foires annuelles. La deuxième est placée après la section des droits sur le bétail, et l'on y trouve les mêmes seize foires plus cinq marchés hebdomadaires de la bande aux pieds des reliefs occidentaux <sup>7</sup>. On en déduit l'importance du rapport entre ces foires et marchés et le commerce du bétail.

Ce rapport est d'autant plus important que l'on retrouve déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, quand la manufacture lainière n'est pas encore solidement établie dans le Vicentin. En 1262, et jusqu'à 1674, les foires de Vicence se font au « champ de Mars », une aire en prairie réservée au pâturage des animaux des citoyens <sup>8</sup>. En 1292, on mentionne « un demi-champ <sup>9</sup> près du pré du marché » et « un terrain avec une maison et un pré, où l'on fait la foire dans la localité de Palestrada », pour le village de Santorso, et « un champ en prairie, dans les près où l'on fait la foire », pour le village Bodo (absorbé ensuite par celui de Sarcedo) : les foires de ces deux villages se retrouvent dans la liste de 1396-1402 <sup>10</sup>.

Les tableaux 2 et 3 démontrent que, alors que la subdivision administrative du territoire vicentin est assez homogène, les marchés hebdomadaires naissent dans la bande aux pieds des reliefs nord-occidentaux et s'étendent progressivement vers la plaine sud-orientale. On peut

---

<sup>7</sup> BCB, ms. 569, respectivement ff. 41 v<sup>o</sup>, 22 r<sup>o</sup>.

<sup>8</sup> BCB, ms. 564, ff. 19 v<sup>o</sup>, 77 v<sup>o</sup>-78 r<sup>o</sup> ; AT, liasse 762, f. 17 r<sup>o</sup>.

<sup>9</sup> Unité de mesure de surface : 1 champ (*campo*) vicentin équivaut à 3 862,699 m<sup>2</sup> env.

<sup>10</sup> Cf. G. G. MACCA, *Storia del territorio vicentino*, tome XII: *Vicariato di Thiene*, partie II, Caldogno, Menegatti, 1815, pp. 127-128, 231.

dire la même chose pour les foires dont, après la crise soufferte entre la première moitié du XV<sup>e</sup> et la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la concession reprend dans la seconde moitié du siècle, avec celle d'un nouveau type de réunions, les marchés périodiques, mensuels ou moins fréquents. Il s'agit de foires et marchés presque toujours francs, et ceux de la bande aux pieds des montagnes sont tous spécialisées dans le commerce du bétail <sup>11</sup>.

En revenant à la liste des marchés de 1396-1402, dans le tableau 4 elle est dûment intégrée avec ceux de Vicence et Marostica, des centres trop importants pour n'en avoir pas, et de Bassano del Grappa, qui en réalité ne fait pas partie du territoire soumis à Vicence, mais qui entretient des considérables rapports avec ses centres nord-orientales.

Dans la carte qui en résulte, on peut remarquer l'attention des autorités à établir des jours de marché compatibles avec ceux des localités voisines et de la ville, qui occupe une position centrale. Il ne s'agit probablement pas d'une mesure adoptée pour faciliter le concours de la population rurale aux marchés, parce qu'il est difficile qu'elle se rende deux fois par semaine au marché, indépendamment des problèmes de transport et de l'état des routes.

Il s'agit, plutôt, d'une mesure adoptée en considération des rayons d'action des marchands qui parcourent le Vicentin et qui, en reliant ses différentes zones, créent des véritables circuits à son intérieur. On peut dire la même chose pour le commerce du bétail, par rapport auquel il est plausible d'expliquer la différence des jours des cinq marchés de la bande aux pieds des reliefs occidentaux de 1396-1402.

Les seize foires de 1396-1402 aussi forment des circuits, qui se développent autour des deux foires d'été et d'automne de Vicence, comme est montré dans le tableau 5. Comme les marchés de la ville, ses foires apparaissent, d'un côté, comme les centres de concentration et redistribution, au niveau territorial, des marchandises et du bétail venant de la zone susdite et, de l'autre côté, comme point de contact entre le monde rural et le monde urbain, à son tour lieu de consommation et de production et centre commercial inséré dans des circuits à plus grande échelle.

En outre, l'analyse des dates montre que quinze des seize foires se déroulent entre le 13 juillet et le 11 novembre (la seizième se fait le 3 mai, mais c'est la fête patronale et le village jouit en tout cas d'une seconde foire). Il s'agit de la période comprise entre la récolte d'été, d'un côté, et la vendange et la récolte d'automne, de l'autre côté : la période d'« ouverture »

---

<sup>11</sup> Pour les sources, cf. L. CLERICI, « Fiere e mercati del Vicentino nel tardo medioevo e in età moderna », *art. cit.*, p. 40 note 63.

des économies rurales d’Ancien Régime. Finalement, les témoignages sur Arzignano amènent à considérer plus en particulier le commerce des moutons, de la laine et des draps.

La manufacture vicentine de la laine commence à se développer, dans la ville et son territoire, dans la bande aux pieds des montagnes en particulier, à partir des années 1310-1330. La laine est tondue deux fois par an : fin mars-début avril et fin août-début septembre. Les lainiers des centres ruraux ne peuvent produire que les draps de moindre qualité, alors que la production des draps de qualité supérieure est réservée à ceux de la ville et des deux sièges de podestariat du territoire (qui, en tout cas, produisent aussi des draps de qualité inférieure). En outre, la laine du territoire n’en peut pas être extraite et les lainiers de Vicence ne peuvent la vendre que dans la ville ; également, ils doivent acheter la laine dans la ville.

Puisque certaines foires du territoire existent déjà en 1292, on peut conclure que l’essor de la manufacture de la laine au XIV<sup>e</sup> siècle peut s’appuyer sur un réseau de foires, au moins en partie, déjà formé et consacré, entre autres, au commerce des moutons et de la laine. La peste des années 1348-1351 cause une notable réduction de la population mais aussi, par conséquent, des surfaces cultivées, qui sont converties à l’élevage. Ce dernier soutien traditionnellement le réseau des foires du territoire et, dans ces années, celui des moutons en particulier permet d’obtenir la matière première nécessaire pour supporter le développement de la manufacture lainière <sup>12</sup>.

Une deuxième liste de foires est contenue dans les statuts communaux de 1426, après la conquête vénitienne : on passe de seize foires en quatorze localités des années 1396-1402 à onze foires en dix localités, comme est montré dans le tableau 6. La fin du XIV<sup>e</sup> et le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle sont caractérisés par des complexes vicissitudes politiques et militaires et

---

<sup>12</sup> Sur l’élevage des moutons et la manufacture lainière dans le Vicentin *cf.*, aussi par la suite, B. ZANAZZO, « L’arte della lana in Vicenza (secoli XIII-XV) », in *Miscellanea di storia veneta edita per cura della Regia Deputazione Veneta di Storia Patria*, série III, tome I, 1914, partie I ; W. PANCIERA, *I lanifici dell’Alto Vicentino nel XVIII secolo*, Vicenza - Verona, Associazione Industriali della Provincia di Vicenza - Cassa di Risparmio di Verona, Vicenza e Belluno, 1988 ; ID., « La transumanza nella pianura veneta (secc. XVI-XVIII) », in S. Cavaciocchi (éd.), *Le migrazioni in Europa. Secc. XIII-XVIII*, actes de la XXV<sup>e</sup> Semaine d’Études de l’Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini » (Prato, 3-8 mai 1993), Firenze, Le Monnier, 1994 ; ID., « I pastori dell’Altipiano: transumanza e pensionatico », in A. Stella (dir.), *Storia dell’Altipiano dei Sette Comuni*, vol. I: *Territorio e istituzioni*, Vicenza, Accademia Olimpica - Pozza, 1994 ; ID., *L’arte matrice. I lanifici della Repubblica di Venezia nei secoli XVII e XVIII*, Treviso, Fondazione Benetton Studi Ricerche - Canova, 1996 ; E. DEMO, « Il Lanificio a Verona e Vicenza tra XV e XVI secolo : l’evoluzione del comparto e la tipologia dei manufatti », *Studi storici Luigi Simeoni*, vol. XLIX, 1999, pp. 9-40 ; ID., *L’« anima della città ». L’industria tessile a Verona e Vicenza (1400-1550)*, Milano, Unicopli, 2001.

par des graves épidémies, qui concourent à la poursuite de la stagnation démographique suivie à la peste des années 1348-1351. Toutefois, la manufacture de la laine ne connaît pas de crise.

En fait, la contraction du nombre des foires rurales n'affecte pas les itinéraires : les foires qui disparaissent semblent être absorbées par des foires proches et plus importantes, alors que la position centrale de Vicence en est accrue. La fonction de concentration et redistribution des draps du territoire et d'approvisionnement en matière première pour les manufactures de la ville exercée par ses foires en est confirmée.

L'hypothèse d'un réaménagement du réseau et d'une rationalisation des flux de la part de l'administration vénitienne, qui entrerait en collision avec les privilèges locaux, est, sauf dans les cas de contraste les plus graves, moins probable. Tout au plus, on peut soupçonner que la disparition des foires de Valli del Pasubio, à la limite nord-occidentale, et d'Angarano, à la limite nord-orientale, ait eu pour but la limitation des contrebandes, vers le Trentin et le nord dans le premier cas, vers Bassano del Grappa et d'ici encore vers le Trentin dans le second.

Or, si l'on superpose les cartes des centres de foire en 1426 et des centres de production lainière de 1412 à 1494 (tableaux 6 et 7), l'on est frappé par la coïncidence de l'aire intéressée, la bande aux pieds des reliefs nord-occidentaux, et des localités, souvent des centres de foire ou marché en 1396-1402, mais pas nécessairement des lieux importants (tableaux 2, 4 et 5). Cela est d'autant plus significatif que la presque totalité des centres de production recensés dans le territoire se réfèrent aux années 1418-1456.

Parmi les centres lainiers du territoire, Marostica, Arzignano et Lonigo ont une foire, alors que Schio et Valdagno, qui en tout cas ont un marché comme les centres précédents, sont situés respectivement sur le parcours qui va de Carrè à Valli del Pasubio et d'ici à Vicence et sur le parcours qui va de Rovigliana à Lonigo.

Breganze et Nogarole, qui ont une foire chacune, sont mentionnées comme sièges de sociétés pour l'exercice de l'activité lainière, ainsi que d'autres localités, non douées de foires ou marchés mais situées entre Marostica et Schio, comme Asiago, Lusiana, Piovene Rocchette, Thiene, Marano Vicentino et Malo, ou bien entre Valdagno et Arzignano comme Nogarole : Altissimo et Cornedo Vicentino. Il est possible que, dans ces centres, l'activité lainière était présente déjà au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, comme il est possible qu'elle était présente aussi à Santorso, centre de foire et mentionné comme centre de production en 1528.

Finalement, sur une échelle plus ample que celle territoriale examinée ici, des rapports directs pourraient émerger entre les centres lainiers plus importants du Vicentin et les grandes

foires de Bolzano ou d'autres débouchés, comme le Véronais, le Mantouan et l'Émilie. En effet, on a découvert que ces lainiers du territoire, tout en ayant très souvent une production complètement organisée à l'intérieur de leurs familles et de peu d'importance, se rendaient eux-mêmes sur lesdits marchés pour vendre leur produit, bien que modeste, sans l'intermédiation de marchands <sup>13</sup>.

On peut bien dire, donc, que la géographie (et l'initiative humaine, comme dans le cas de la forte présence des bergers du haut plateau d'Asiago sur le marché vicentin de la laine brute, présenté dans un autre essai <sup>14</sup>) l'emporte sur la structure administrative, et que dans ces années, mais probablement déjà au cours du XIV<sup>e</sup> siècle comme on vient d'écrire, foires et marchés, d'un côté, et manufacture lainière, de l'autre côté, s'alimentent réciproquement. Une autre carte des centres de production en 1528 (tableau 8) confirme le résultat général (sauf pour la parution d'un village de la plaine près de la ville). Cette carte peut être confrontée avec celle des centres de foire en 1539.

En effet, une troisième liste de foires est celle des statuts communaux de 1539 où, en dépit de l'accroissement démographique commencé vers la moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les foires sont les mêmes qu'en 1426. Encore une fois, on peut supposer un rapport avec le tassement de la production lainière, atteint dans les années 1520-1560, sur les niveaux de la moitié du siècle précédent. Finalement, les difficultés croissantes dans le maintien de ce réseau, à partir de 1560 et surtout 1570, peuvent être mises en rapport avec la crise de la manufacture lainière, qui se prolonge pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, connexe aussi à celle de l'élevage local.

En effet, l'accroissement de la population entraîne l'augmentation de la surface cultivée et la diminution de celle destinée au pâturage, qui nuit, plus en général, à l'élevage et au commerce du bétail de toutes sortes, dont on a déjà souligné l'importance pour les foires du Vicentin. Une ultérieure coïncidence temporelle se vérifie au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la concession de nombreux foires et marchés francs, dont la plupart exprès pour le bétail (déjà commencée dans la seconde moitié du siècle précédent), et la reprise productive lainière, jusqu'à l'industrialisation des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>13</sup> Cf. E. DEMO, « Lane, lanaioli e mercanti nella manifattura laniera vicentina (secc. XIV-XVI) », communication faite à l'Euroconférence « La laine : produits et marchés (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », Schio - Valdagno - Follina - Biella (I), 24-27 octobre 2001.

<sup>14</sup> Cf. L. CLERICI, « La laine comme bien marchand dans le Vicentin de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle », dans ce cd-rom.

Quand on passe du Vicentin au Trévisan du XIV<sup>e</sup> siècle, les choses changent, même s'il faut rappeler que la source sont les statuts communaux de Trévis de 1316, donc quatre-vingt ans avant les statuts des droits de Vicence de 1396-1402. Les tableaux 9 et 10 montrent que, si la distribution des centres administratifs est, dans ce cas aussi, homogène, la distribution des foires a une nature tout à fait différente par rapport au Vicentin.

En premier lieu, la plupart des foires se fait dans des centres administratifs, alors que dans le Vicentin il s'agit souvent de villages. Deuxièmement, les foires semblent mettre en communication la bande septentrionale aux pieds des reliefs et la plaine méridionale, sans que Trévis occupe une place centrale. Il faut ajouter qu'à l'ouest de la Piave les foires sont interdites, sauf celles d'Asolo et de Valle di Santa Felicita (qui évidemment jouissent d'un particulier privilège) : probablement, il s'agit de la même préoccupation pour les contrebandes passant par Bassano del Grappa que l'on a vu pour le Vicentin. Troisièmement, puisque nombre de foires se font dans la plaine, il est plus facile de les faire pendant toute l'année, sans interruption.

Il est probable que ces foires aient un rapport avec le commerce du bétail : en particulier, avec la transhumance des moutons, venant des montagnes de la *Val Sugana*, de la *Val Tesino*, du *Primiero* et de la zone de Feltre et allant vers la zone méridionale des aires (*poste*) réservées à leur pâturage tout autour de Trévis, et vice-versa, et avec l'essor d'un élevage local dans la bande septentrionale des montagnes et dans la zone de Castelfranco Veneto, un élevage qui va prendre des dimensions importantes dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle <sup>15</sup>.

Dans le Trévisan comme dans le Vicentin du XIV<sup>e</sup> siècle, donc, il apparaît que les foires naissent par rapport au commerce du bétail : la plus grande homogénéité de la localisation des foires du Trévisan aurait donc son origine dans la particulière spécialisation d'une partie de la plaine méridionale et de la zone de Castelfranco Veneto dans le pâturage d'hiver.

En effet, si l'on considère les centres de foire, la zone plate de Castelfranco Veneto a des rapports privilégiés avec les collines d'Asolo et, la carte semble suggérer, les montagnes de Valle di Santa Felicita. En revanche, Montebelluna et Caerano di San Marco, dont la foire est considérée une foire de Montebelluna, déplacée peut-être pour avoir plus d'espace pour le bétail, se trouvent le long de la voie des troupeaux transhumants du Trentin et de la zone de Feltre.

À Ciano del Montello la foire se fait « dans le pâturage de Ciano », car il se trouve entre la colline du Montello, au nord, et les *grave* de Ciano, au sud, une zone où la Piave se subdivise temporairement en plusieurs branches, en laissant dans la période sèche du terrain graveleux, où poussent des herbes que l'on fait manger aux moutons. Finalement, la foire de Trévise se fait à Silea, distante 4 km de la ville : apparemment, dans ce cas aussi, pour avoir l'espace nécessaire au bétail .

Mais, pour compléter le cadre, il faut considérer aussi le côté de la production lainière. Son essor se situe dans la bande septentrionale aux pieds des montagnes et il est précoce, surtout à l'est de la Piave : on peut le dater, comme pour le Vicentin, au XIV<sup>e</sup> siècle. Le tableau 11 montre la situation au XV<sup>e</sup> siècle, où il est frappant de remarquer que les centres de production se situent à l'intérieur d'une aire, assez étroite par rapport à l'entier territoire, où presque chaque localité est touchée par cette activité <sup>16</sup>.

Or, les centres de production qui sont aussi des centres de foire ne sont que deux : Asolo et Vidor. La production de la zone peut donc s'écouler grâce à ces trois foires, mais non seulement. À l'extrémité orientale, on arrive à Serravalle et Ceneda, qui sont reliés, du nord au sud, aux foires de Conegliano et d'ici à celles de Santa Lucia di Piave, Oderzo et Ponte di Piave, quatre foires qui forment un circuit très étroit.

Au passage de la Piave, on peut aller vers le sud et trouver les foires de Ciano del Montello, Montebelluna et Caerano di San Marco, qui à leur fois, sont reliées aux quatre foires orientales et à celle de Vidor. À l'extrémité occidentale, on arrive aux foires de Valle di Santa Felicita et d'Asolo, par lesquelles le circuit poursuit avec Castelfranco Veneto, encore Montebelluna, Silea (Trévise) et d'ici encore Conegliano.

Castelfranco Veneto a, du reste, des rapports aussi avec Bassano del Grappa et Cittadella, cette dernière située dans le territoire de Padoue. Il faut donc considérer que dans un territoire au milieu de la Vénétie, riche en centres importants, les circuits des foires ont une fonction d'approvisionnement, concentration et redistribution non seulement locale, mais qui relie aussi

---

<sup>15</sup> Cf. D. GASPARINI, « Pecore di montagna... poste di pianura : allevamento ovino e agricoltura nelle terre trevigiane in età moderna », in A. Gardi, M. Knapton, F. Rurale (dir.), *Montagna e pianura. Scambi e interazione nell'area padana in età moderna*, Udine, Forum, 2001, pp. 19-37.

<sup>16</sup> Pour l'activité lainière dans la ville, cf. G. CAGNIN « Produzione e commercio dei panni a Treviso nel Medioevo. Schede d'archivio », in D. Gasparini, W. Panciera (dir.), *I lanifici di Follina, Economia, società e lavoro tra medioevo ed età contemporanea*, Follina, Comune, Sommacampagna, Cierre, 2000, pp. 13-109 ; pour l'activité lainière dans le territoire, cf. D. GASPARINI, « Le basi del decollo : artigiani e mercanti a Follina e nella Valmareno in età moderna », in D. Gasparini, W. Panciera (dir.), *I lanifici di Follina, op. cit.*, pp. 111-124.

plusieurs territoires. Voilà donc les foires qui se développent dans la plaine, de l'ouest à l'est, et suggèrent d'ultérieurs nœuds de ce réseau.

En conclusion, on a obtenu une ancienne imagine du réseau des foires de la Vénétie centrale, un réseau important en tant qu'élément de connexion des centres du territoire en vue, aussi, du développement de la manufacture lainière, dont la localisation géographique a subsisté jusqu'à nos jours.

#### *Sources des tableaux*

Tableau 2 : cf. L. CLERICI, « Fiere e mercati del Vicentino nel tardo medioevo e in età moderna », *art. cit.*, p. 16 note 6.

Tableau 3 : *idem*, p. 32 note 45 ; p. 73 note au tableau 3.

Tableau 4 : *ibidem*.

Tableau 5 : *idem*, pp. 76-77 note aux tableaux 4-5.

Tableau 6 : *ibidem*.

Tableau 7 : cf. E. DEMO, *L'« anima della città »*, *op. cit.*, appendice : « Compagnie tessili operanti a Vicenza tra XV e XVI secolo », pp. 2-15, 18-23; l'appendice n'est publiée que sur le site web de l'éditeur (<http://www.edizioniunicopli.it>), nouveautés du mois d'octobre 2001 ; ID., « Il Lanificio a Verona e Vicenza tra XV e XVI secolo », *art. cit.*, pp. 24-25, notes 51-52.

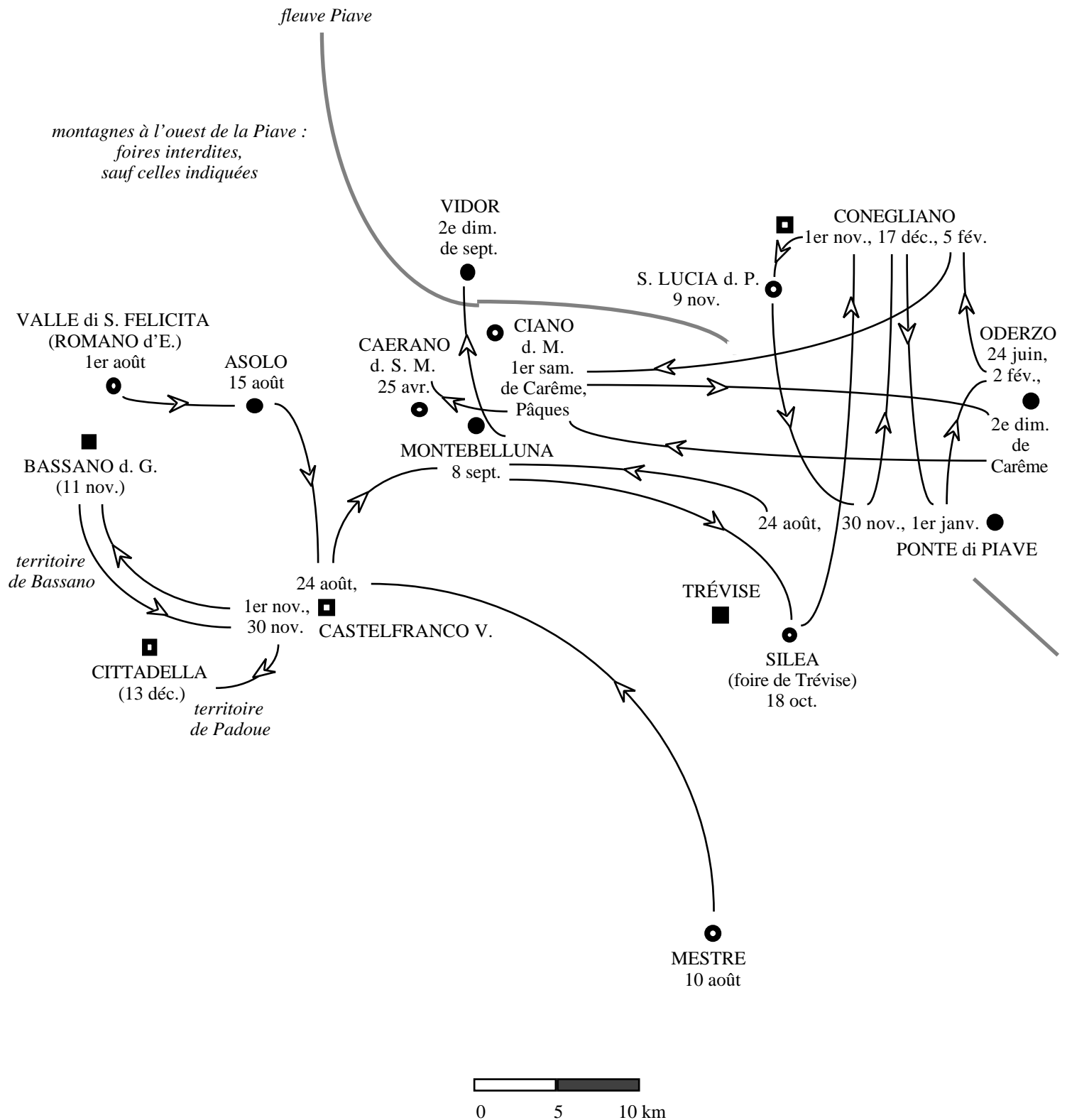
Tableau 8 : cf. E. DEMO, *L'« anima della città »*, *op. cit.*, p. 188.

Tableau 9 : cf. G. FARRONATO, G. NETTO (éd.), *Gli statuti del comune di Treviso (1316-1390) secondo il Codice di Asolo*, Asolo, Acelum, 1988, pp. 93-94, 225-226.

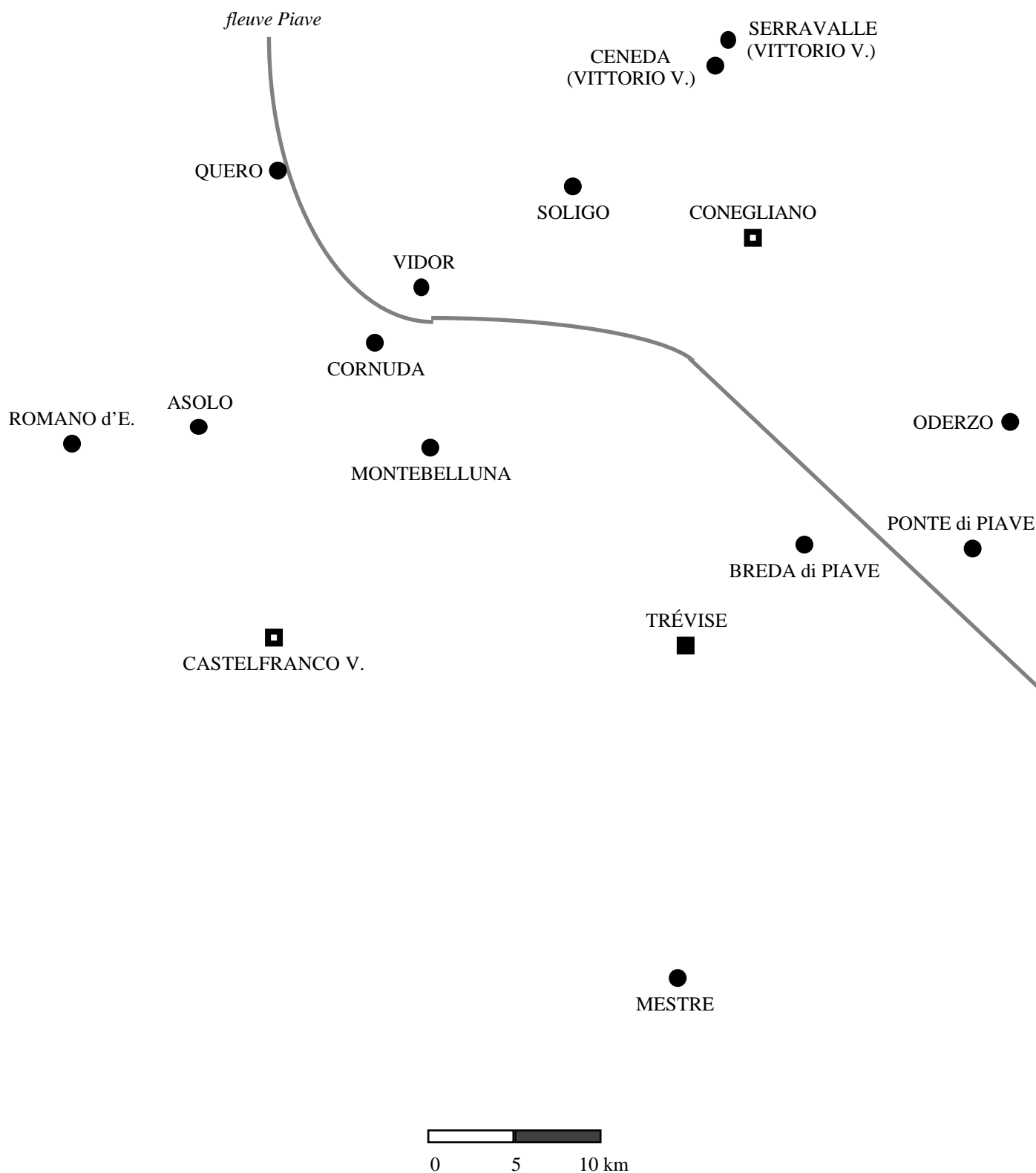
Tableau 10 : *idem*, p. 175

Tableau 11 : cf. D. GASPARINI, « Le basi del decollo », *art. cit.* ; l'indication d'autres localités est due à la courtoisie de l'Auteur.

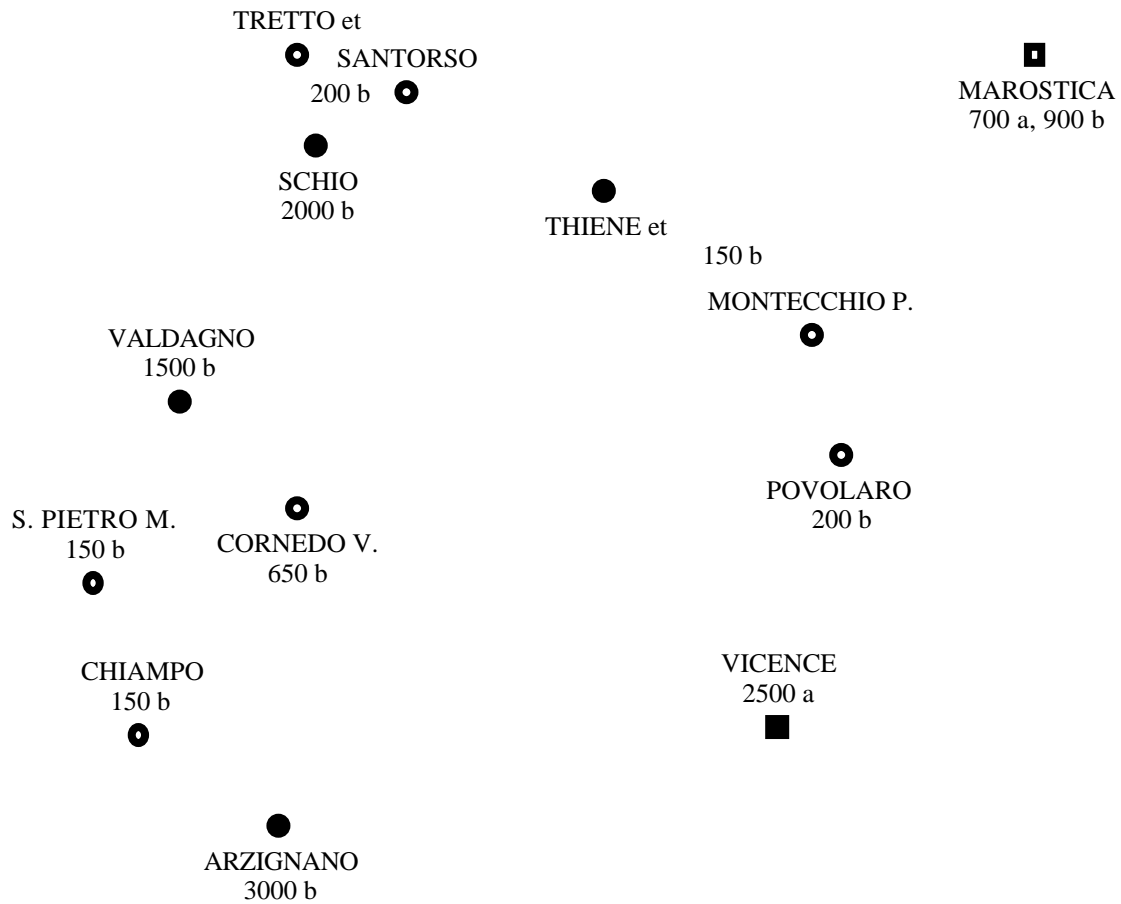
**Tableau 10. Les circuits des foires dans le territoire de Trévis**  
*d'après les statuts communaux de Trévis de 1316 (libre commune)*



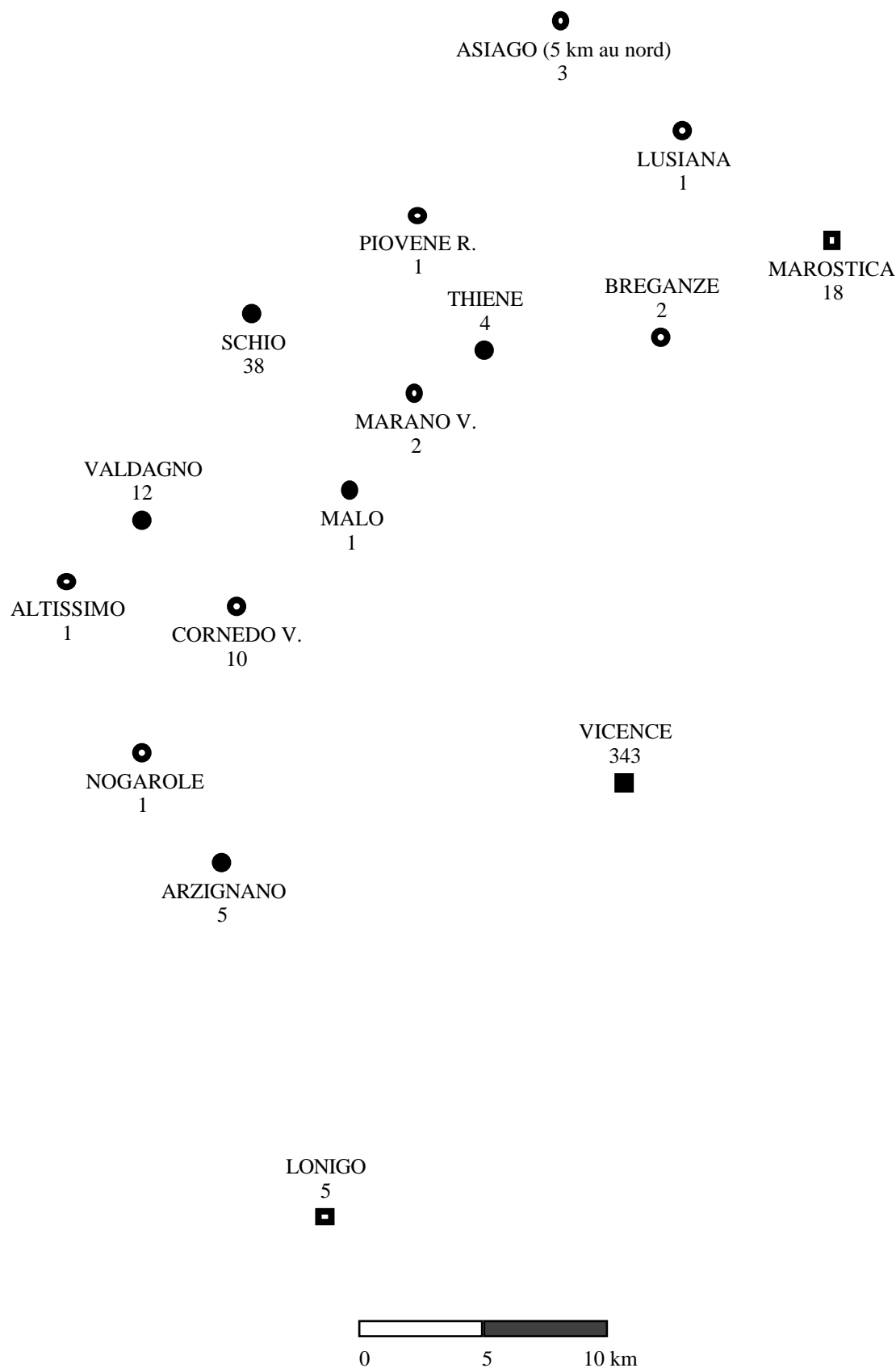
**Tableau 9. La hiérarchie administrative des centres du territoire de Trévisie d'après les statuts communaux de Trévisie de 1316 (libre commune)**



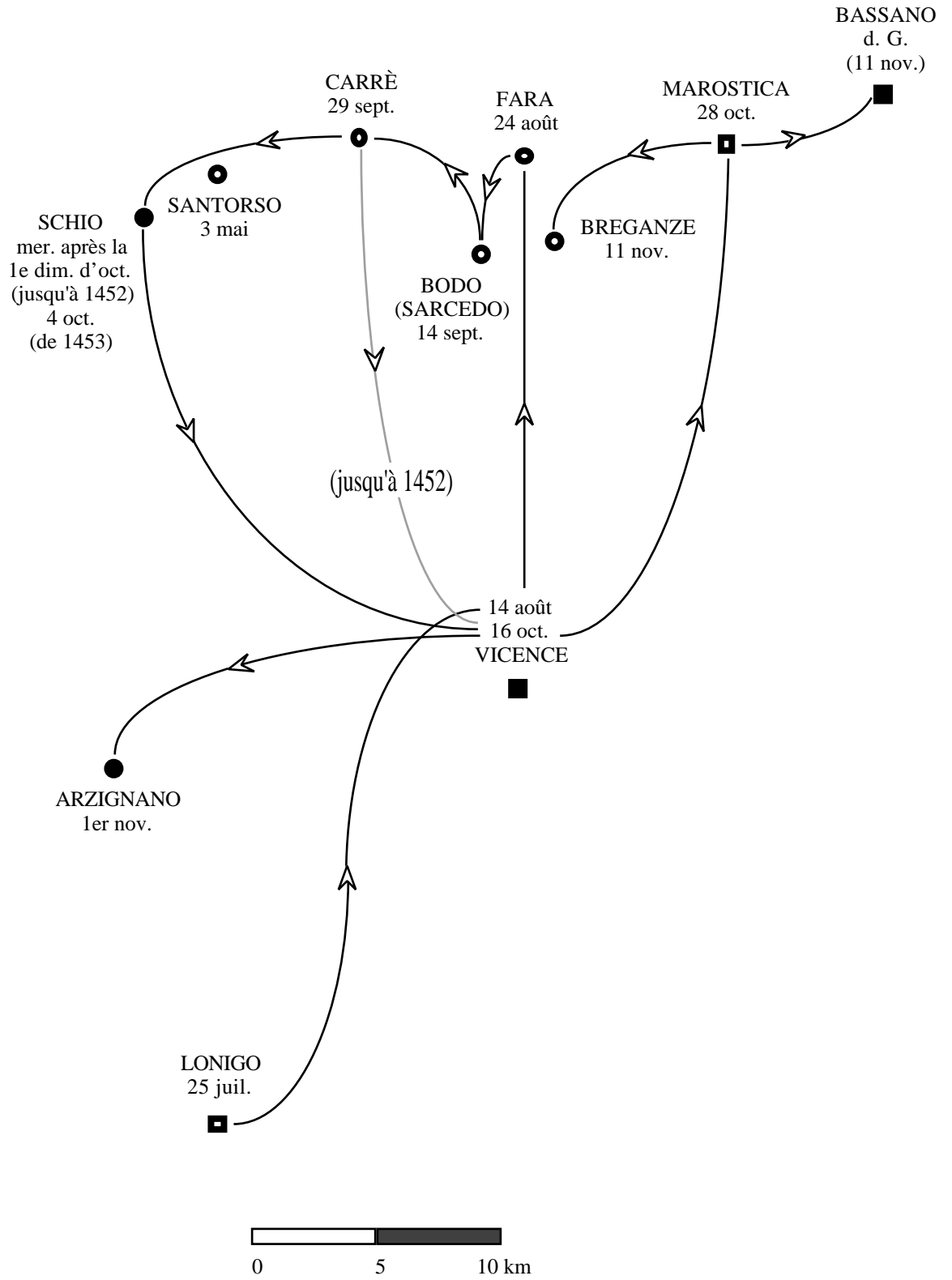
**Tableau 8. Les niveaux de production des draps dans le territoire de Vicence en 1528  
d'après la liste d'un fonctionnaire des droits en pezze vicentines  
(a = panni alti, b = panni bassi)**



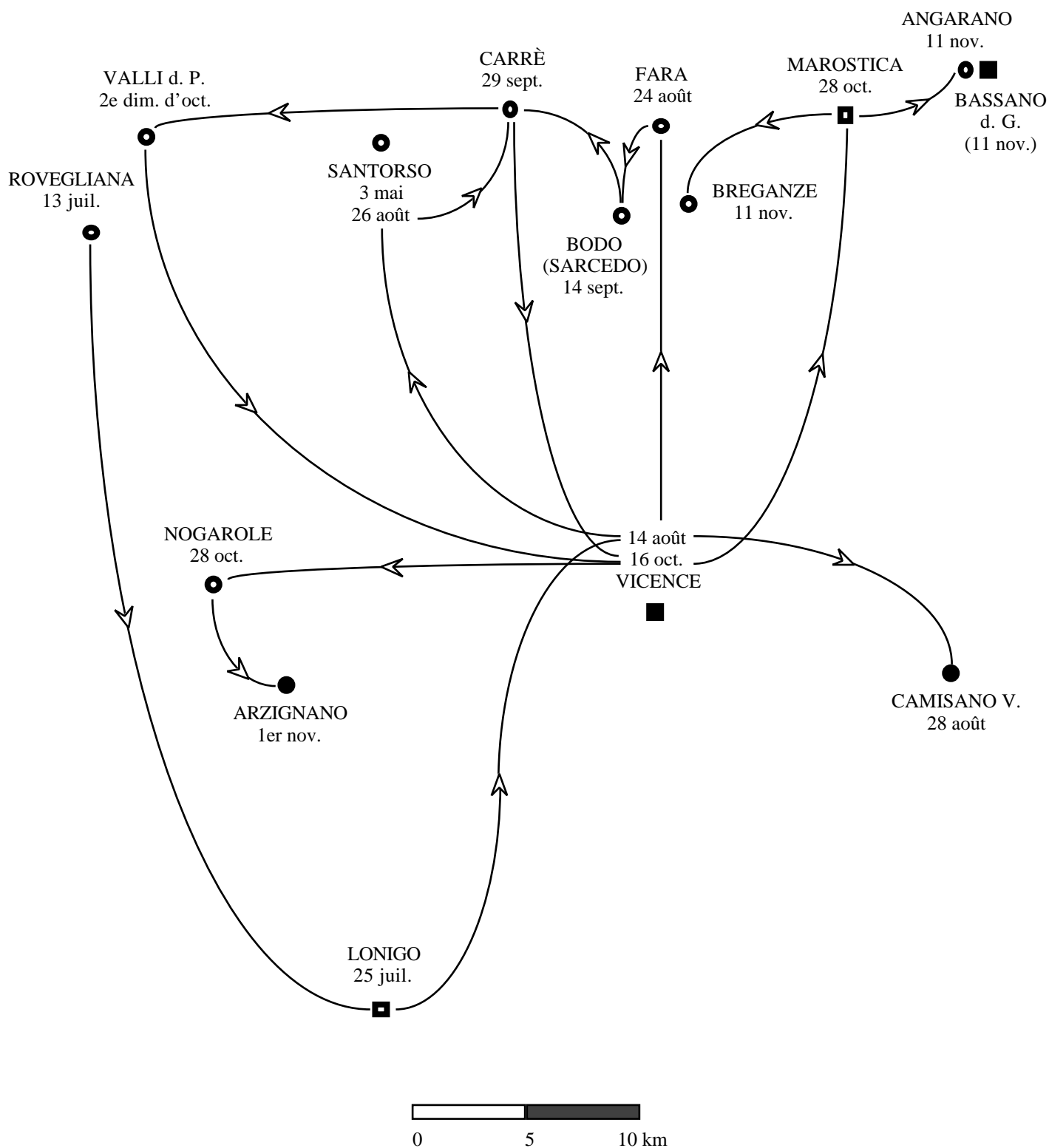
**Tableau 7. Les lieux de production des draps dans le territoire de Vicence d'après des actes de constitution de sociétés dressés par des notaires de la ville entre 1412 et 1494**



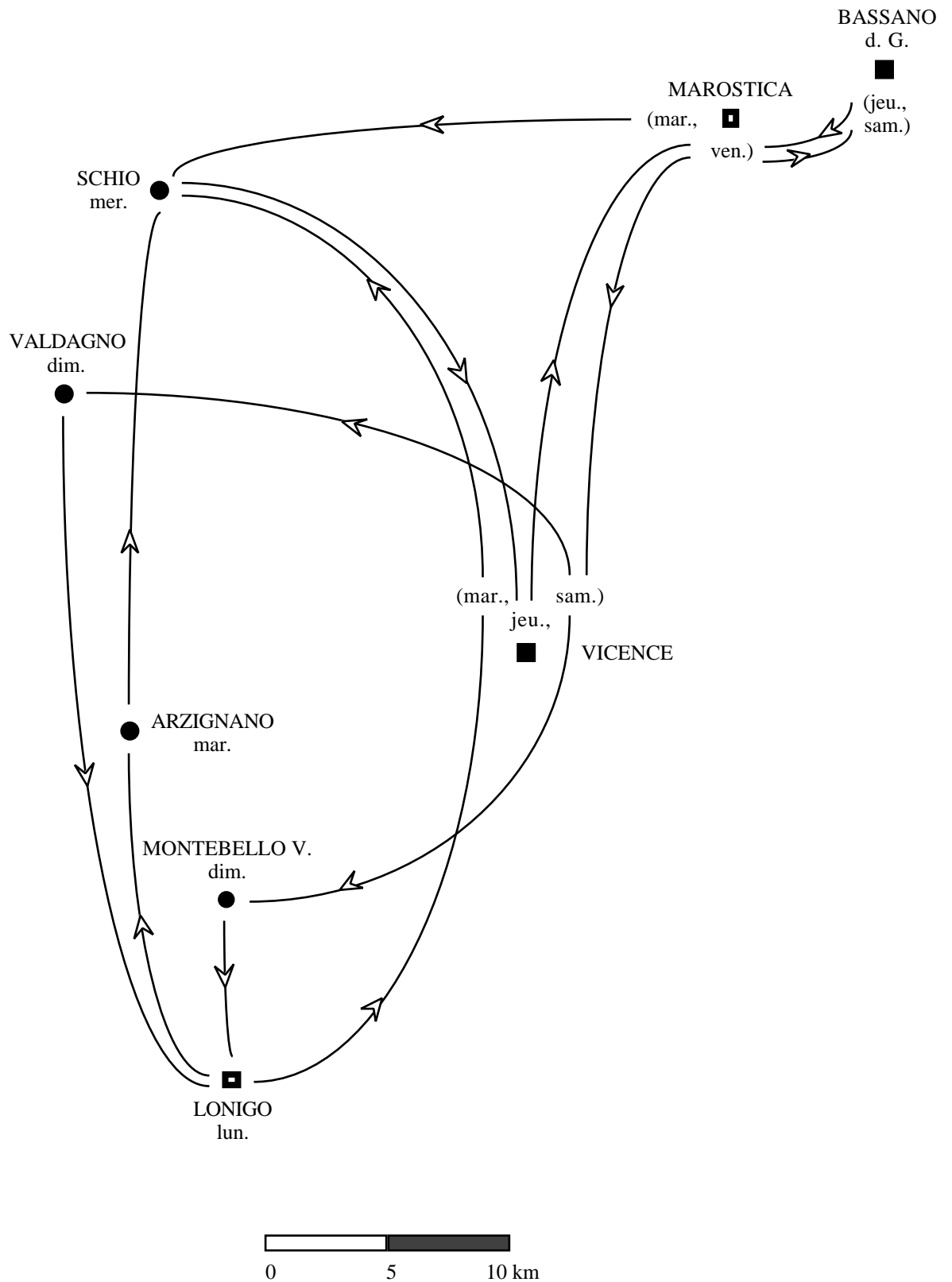
**Tableau 6. Les circuits des foires dans les territoires de Vicence et de Bassano d'après les statuts communaux de Vicence de 1426 et 1539 (époque vénitienne)**



**Tableau 5. Les circuits des foires dans les territoires de Vicence et de Bassano d'après les statuts des droits de Vicence de 1396-1402 (époque des Visconti)**



**Tableau 4. Les circuits des marchés dans les territoires de Vicence et de Bassano d'après les statuts des droits de Vicence de 1396-1402 (époque des Visconti)**



**Tableau 3. La formation du réseau des marchés hebdomadaires dans le territoire de Vicence du treizième au dix-huitième siècle**  
*(date en romain : concession du marché ; date en italique : premier témoignage)*



**Tableau 2. La hiérarchie administrative des centres du territoire de Vicence depuis le quatorzième siècle**

Les SEPT COMMUNES du haut plateau d'Asiago



*Tableau 1. Notes pour la lecture des tableaux suivants*

*Hierarchie administrative des lieux dans les territoires de Vicence, Bassano et Trévis*

- Ville
- ▣ Sièges de podestariat (Vicentin, Trévisan) ou consulat (Trévisan)
- Sièges de vicariat (Vicentin) ou capitainat (Trévisan)
- ⦿ Autre localité

**Tableau 11. Les lieux de production des draps dans le territoire de Trévisse au quinzième siècle (époque vénitienne)**

